



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le deux juin deux mille vingt-trois.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie, POYET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : QUATRESOUS Christian donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel, DAMEZET Jérôme donne pouvoir à RONZIER Julien, FAURE Sophie donne pouvoir à POYET Manon, MONTET Frédéric donne pouvoir à POYET Mathieu.

Madame DETHY Annie est élue secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	7
Votants :	7 + 4 pouvoirs

Ordre du Jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Elections**
 - Elections sénatoriales

- **Bâtiments**
 - Tarif pour la salle sous les vestiaires du foot
 - Demande de subvention pour le fond vert pour la salle des fêtes
 - Délibération pour l'amortissement d'une aide de LFA
 - Tarifs pour les places dans le columbarium
 - Convention pour la cybersécurité

- **CDG42**
 - Choix référent déontologue

- **Associations**
 - Sacem pour l'année 2023

- **Divers**
 - Charte forestière

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2023 à l'unanimité des membres présents.

Elections

- Elections Sénatoriales
- Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

- Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur SOUBEYRAND Daniel, Monsieur DUMAS Jean Marc, Madame POYET Manon et Monsieur POYET Mathieu. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection des délégués

Les candidatures enregistrées : Madame DETHY Annie, Monsieur DUMAS Jean-Marc et Monsieur POYET Mathieu

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote de trois délégués titulaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame DETHY Annie :11 voix
- Monsieur DUMAS Jean-Marc : 11 voix
- Monsieur POYET Mathieu : 11 voix

Madame DETHY Annie, Monsieur DUMAS Jean Marc, Monsieur POYET Mathieu ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1er tour du scrutin en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Il est procédé au vote de trois délégués suppléants.

Les candidatures enregistrées : Madame POYET Manon, Monsieur RONZIER Julien et Madame BOUTTE Thérèse

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame POYET Manon : 11 voix
- Monsieur RONZIER Julien : 11 voix
- Madame BOUTTE Thérèse : 11 voix

Madame POYET Manon, Monsieur RONZIER Julien, Madame BOUTTE Thérèse ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1er tour du scrutin en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Départ de la réunion de Monsieur RONZIER Julien pour dépôt du PV de vote des grands électeurs en gendarmerie de Montbrison.

Bâtiments

- Tarif location salle sous les vestiaires du foot

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que nous avons des demandes de location pour la salle sous les vestiaires du foot sur la période des travaux de notre salle des fêtes. Madame la 1^{ère} Adjointe propose de mettre en place des tarifs de location.

	Prix applicable au 12/06/2023
Tarif pour une journée	
Habitant de la commune	60€
Habitant hors commune	110€
Caution	200€
Chauffage du 01/10 au 30/04	15€
Tarif pour 2 jours	
Habitant de la commune	90€
Habitant hors commune	170€
Caution	200€
Chauffage du 01/10 au 30/04	30€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Demande de subvention « Fonds vert » pour la salle des fêtes**

Madame la 1^{ère} Adjointe informe le Conseil municipal que l'Etat a mis en place une nouvelle aide « Fonds vert » pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments publics. La commune pourrait prétendre à une subvention pour le bâtiment de notre Salle des fêtes.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Amortissement d'un fond de concours**

Madame la 1^{ère} Adjointe explique qu'il est nécessaire d'amortir le fond de concours que Loire Forez nous a versé pour l'éclairage de l'école l'année dernière soit un montant de 370€. Madame la 1^{ère} Adjointe propose d'amortir sur 1 année seulement.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Retour de Monsieur RONZIER Julien

- **Tarifs pour les places dans le columbarium**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place des tarifs pour les cases du columbarium qui sera prochainement installé dans le cimetière.

	15 ans	30ans
1 case pour 2 urnes	400€	700€

Dispersion des cendres au jardin du souvenir :

- Avec inscription au pupitre : 100€
- Sans inscription au pupitre : Gratuit

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

- Convention pour la cybersécurité

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de la solution Detoxio Serenicity entre la commune et le Département de la Loire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

CDG42

- Choix référent déontologue

Monsieur le Maire présente la convention avec le CDG42 pour le choix du référent déontologue.

La collectivité s'engage, pour pouvoir bénéficier de ce service, à verser au CDG42 une adhésion annuelle fixée à 10 € par élu.

Lorsque le référent déontologue est saisi :

- Si la saisine est jugée irrecevable, aucune tarification n'est appliquée,
- Si la saisine est jugée recevable et que le référent déontologue a émis son avis, celui-ci est rémunéré, conformément aux barèmes en vigueur sur la base de 80 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

Association

- SACEM

Monsieur le Maire explique que la commune a fait la déclaration au niveau de la SACEM pour les associations de la commune pour 7 animations pour un montant total de 539.58€ soit 2 animations pour le Comité des Fêtes et 5 animations pour NMSB.

Le Conseil fait le choix de refacturer le montant de la SACEM à chaque association en fonction du nombre d'animation.

Soit pour :

- NMSB : 385.40€
- Comité des fêtes : 154.16€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 6

Contre : 0 Abstention : 5

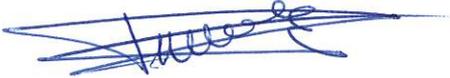
Divers

- Charte Forestière

Nous devons faire le choix d'un référent pour la charte forestière sur la commune.
Madame DETHY Annie se propose

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h00.

Le Maire,
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,
Annie DETHY

